

PODCAST – Interview de Yann Goupil, référent accessibilité pour Groupe Caisse des Dépôts.

Avril 2022.

Florent Raynal : La journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité a été lancée en 2011 et est programmée chaque année le 30 avril. Son but est de rendre les espaces publics en villes et dans les villages accessibles aux personnes en situation de handicap. Aujourd'hui on estime qu'environ 10% de la population mondiale serait touchée par des problèmes de mobilité notamment dans les pays émergents. En France, ce chiffre est de l'ordre de 15% et toucherait donc presque 10 millions de personnes. S'il reste beaucoup à faire en matière de mobilité, pouvoir accéder à l'information est tout aussi essentiel. L'accessibilité amène à l'échange, au travail, favorise les relations humaines et évite l'isolement. Mais si pour beaucoup utiliser un ordinateur relève du quotidien, cela peut être une tâche plus difficile pour une personne en situation de handicap.

Nous sommes avec Yann Goupil, vous êtes le référent accessibilité numérique pour le Groupe Caisse des Dépôts. Yann Goupil bonjour. On va commencer par éclairer le terme d'accessibilité. Qu'est-ce que c'est et surtout qu'est-ce que c'est l'accessibilité numérique. ?

Yann Goupil : L'accessibilité numérique permet d'accéder aux contenus numériques (sites web, documents bureautiques, supports multimédias, intranets d'entreprise, applications mobiles...) et ce, quelle que soit sa façon de naviguer. Grâce à elle, tous les utilisateurs handicapés peuvent percevoir, comprendre, naviguer et interagir avec les services numériques.

L'accessibilité numérique est un droit fondamental pour les personnes handicapées. La Caisse des Dépôts doit garantir cette accessibilité à ses usagers et à ses collaborateurs.

Ce n'est ni un bonus, ni une option, c'est une obligation qui s'applique dès qu'on parle de numérique.

En France, 20% de la population est considérée comme étant en situation de handicap ; la prise en compte de l'accessibilité est donc primordiale.

Florent Raynal : Justement, comment le Groupe Caisse des Dépôts prend en compte cette accessibilité ?

Yann Goupil : Comme le prévoit l'article 47 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Caisse des Dépôts est concernée par l'obligation d'accessibilité de ses services de communication au public en ligne (Plateformes, applications, intranet, etc.)

Les obligations de la CDC comprennent le devoir de former ses agents, respecter le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), afficher de manière transparente et sincère un certain nombre d'informations, mais surtout avoir une véritable politique stratégique en matière d'accessibilité.

L'accessibilité doit être gérée comme une composante normale et essentielle d'un projet. Elle impacte l'ensemble d'un projet, des acteurs et métiers impliqués dans sa réalisation. Elle est associée à une exigence de résultat.

Cela nécessite donc la mise en place d'une méthodologie et d'une organisation permettant d'intégrer l'accessibilité à toutes les étapes du projet et pour tous les acteurs : sensibilisation, montée en compétence, accompagnement, monitoring, outillage, gestion des prestations externes sont autant de points de vigilance nécessaires afin de répondre aux exigences légales.

Florent Raynal : Vous avez aussi participé à la création du site monparcourshandicap.gouv.fr, il a pour but d'informer de manière officielle et d'accompagner les personnes en situation de handicap au quotidien. Vos mots d'ordre sont «simple, clair et accessible». Est-ce qu'on peut dire que monparcourshandicap.fr est exemplaire en matière d'accessibilité ?

Yann Goupil : C'est le 1er projet où l'accessibilité faisait clairement partie des impératifs dans le cycle de construction de cette plateforme numérique et où on nous a demandé d'être au plus haut niveau de conformité, c'est-à-dire d'être 100% conforme au RGAA mais de prendre en considération également les critères AAA des WCAG. À ma connaissance, c'est le seul site en France à avoir ce plus haut niveau.

Au-delà de la conformité, la plateforme a été co-construite avec les usagers en situation de handicap et, pour moi, c'est ça l'essentiel.

Voici un petit rappel du processus de prise en compte de l'accessibilité dans MPH :

1. Dans la phase de conception graphique (travaux d'UI Designer), des règles ont été appliquées sur les maquettes
2. Dans la phase de conception fonctionnelle (travaux d'UX Designer et d'AMOA), des règles de gestion ou des critères d'acceptation concernant l'accessibilité ont été rédigés
3. Dans la phase de développement, les standards en matière d'accessibilité ont été respectés
4. Dans les phases de conception et de développement, les experts accessibilité ont été contactés pour lever des points de blocages éventuels
5. Dans la phase de développement, des tests automatiques d'accessibilité ont été mis en place
6. Dans la phase de recette, des tests d'accessibilité manuels ont été pratiqués
7. Dans la phase de recette, des tests utilisateurs en situation de handicap ont été pratiqués
8. L'accessibilité faisait partie de notre *Definition of done* (cadre agile SCRUM) considérant qu'une fonctionnalité inaccessible restait une fonctionnalité inachevée

Florent Raynal : En mai prochain, vous allez participer à une conférence de l'association Valentin Haüy. Une association qui a pour but d'aider aveugles et malvoyants à sortir de l'isolement. Quel sera le thème de cette conférence et de quoi allez-vous parler ?

Yann Goupil : Depuis plus de 130 ans, l'association Valentin Haüy intervient au quotidien pour favoriser l'autonomie des personnes aveugles et malvoyantes et les aider à sortir de l'isolement en ayant une vie sociale et professionnelle active.

L'Association Valentin Haüy et la société Tanaguru organisent des tables rondes le 11 mai 2022 au Studio 104 de la Maison de la Radio, accessibles à tous et gratuites.

Les thématiques toucheront des domaines variés comme la législation actuelle ou encore une comparaison France-International en termes d'accessibilité numérique.

L'enjeu est de s'adresser à la fois aux utilisateurs et aux producteurs de contenus sachant que cette rencontre peut faire véritablement avancer l'inclusion.

Personnellement, on m'a invité à participer à la table ronde intitulée "Mise en conformité avec le RGAA, quels leviers, quels freins ?" où seront abordées les questions suivantes :

- Qui doit porter le sujet de la mise en conformité ?
- Comment définir les objectifs d'accessibilité ?
- Quelles sont les coûts de la mise en conformité ?
- Quelles sont les compétences nécessaires dans les organisations ?
- Quels rôles pour les utilisateurs ?

Au plaisir de vous y croiser le jour j ou sinon l'événement sera mis à disposition "en *replay*".

Florent Raynal : Belle journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité à toutes et à tous. Au revoir.

Yann Goupil : Au revoir. Merci à tous !